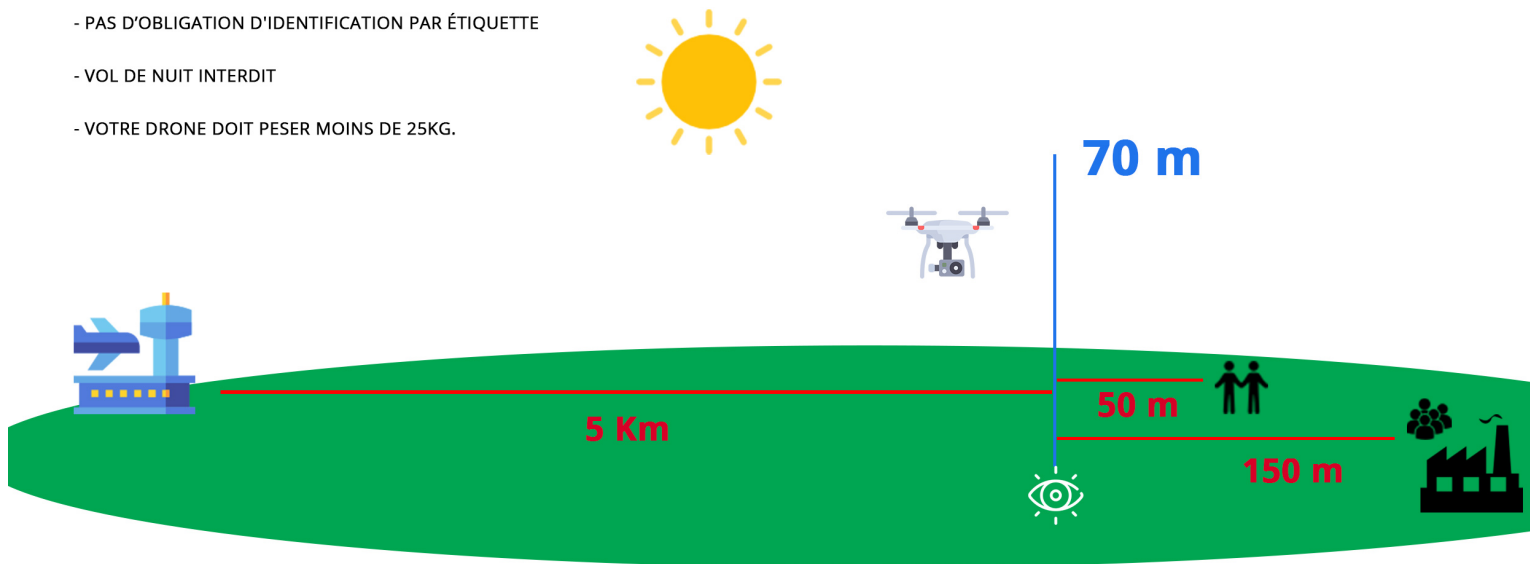




RÈGLES DE VOL POUR LES DRONES LOISIR EN ITALIE

PILOTES DE DRONES RÉCRÉATIFS (NON COMMERCIAL)

- HAUTEUR MAXIMALE AUTORISÉE : 70 MÈTRES
- DISTANCE MAXIMALE : LE DRONE DOIT TOUJOURS RESTER À VUE (EN VISIBILITÉ DIRECTE)
- DISTANCE MINIMUM D'UN AÉROPORT : 5 KM
- DISTANCE MINIMUM DE PERSONNES : 50 MÈTRES
- SURVOL DES PERSONNES INTERDIT.
- DISTANCE DE FOULES SUPÉRIEUR À 150M.
- PAS D'OBLIGATION D'IDENTIFICATION PAR ÉTIQUETTE
- VOL DE NUIT INTERDIT
- VOTRE DRONE DOIT PESER MOINS DE 25KG.



ZONES D'INTERDICTION POUR LES DRONES :

- INSTITUTS D'ÉTAT
- CONSTRUCTIONS DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE
- CONSTRUCTIONS DES AUTORITÉS RÉGIONALES
- ZONES DE CONTRÔLE D'AÉROPORT (CTR)
- INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
- PROPRIÉTÉ PRIVÉE COMPRENANT TOUS LES BÂTIMENTS, TERRAINS, INSTALLATIONS SPORTIVES, ETC.
- ROUTES
- RIVIÈRES
- FOULES DE PERSONNES
- HÔPITAUX
- SITES D'OPÉRATIONS DES FORCES DE POLICE, DE L'ARMÉE ET DES FORCES DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE
- GRAND CENTRE COMMERCIAL
- VOUS DEVEZ TOUJOURS CÉDER LE DROIT DE PASSAGE AUX AÉRONEFS PILOTÉS!

EN SAVOIR PLUS :

<https://www.enac.gov.it/en/air-space/airspace-management/airspace-management-for-drones-activites>